

Autotests

- Indications
- Éligibilité

Indications des autotests

- Utilisation itérative recommandée¹ (1 à 2 fois/semaine) par auto-prélèvement nasal
- Réalisation du test au début de l'infection (virus le plus détectable, personne la plus contagieuse)

Vente des autotests sur le site internet de l'officine non autorisée



Personnes asymptomatiques **quelque soit l'âge**

NON

Non éligible au dépistage par autotest

Si personne symptomatique ou contact à risque

Réaliser un TAG ou RT-PCR

OUI

Dispensation aux professionnels

Conseils pharmaceutiques Auto-prélèvement

Vente au grand public

- ✓ Salariés des services à domicile suivants intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap :
 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
 - Service polyvalent d'aide et de soins à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées adultes (SPASAD)
 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
 - Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
 - Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
 - Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- ✓ Salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap pour des actes essentiels de la vie
- ✓ Accueillants familiaux accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap

- Justificatifs à fournir :**
- Pièce d'identité **ET**
 - Le courriel ou courrier transmis par l'URSSAF pour les salariés de particuliers employeurs et les accueillants familiaux **OU**
 - Un bulletin de salaire de moins de 3 mois pour les salariés de services à domicile **OU**
 - Un bulletin de salaire CESU de moins de 3 mois pour les salariés de particuliers employeurs Un exemplaire du relevé mensuel des contreparties financières de moins de trois mois pour les accueillants familiaux

- Conditions de prise en charge par l'assurance maladie :**
- Limite de 10 autotests par mois
 - 5,20€ / autotest jusqu'au 15/05/2021 puis 4,20 € / autotest
 - 1€^{HT} / Dispensation de 10 autotests

- Conseil pharmaceutique**
- Auto-prélèvement : quand, comment
 - Lecture du résultat
 - Conduite à tenir en cas de résultat positif ou négatif

- Isolement immédiat
- Prévenir les contact (isolement et test)
- Renforcement des mesures barrières
- Contacter son médecin

Test RT-PCR de confirmation

Dispensation libre

Réglementation des prix de vente en gros destiné à la revente:
4,70€^{TTC} / autotest jusqu'au 15/05/2021 puis 3,70€^{TTC} / autotest

Réglementation des prix de vente :
6€^{TTC} / autotest jusqu'au 15/05/2021 puis 5,20€^{TTC} / autotest

- Conseils pharmaceutiques**
- Mode d'emploi
 - Étapes à suivre pour prélèvement nasal²

Respecter les instructions techniques du fabricant pour la réalisation de l'autotest

Élimination du matériel Dans un sac plastique fermé puis dans un 2^{ème} sac plastique jeté dans la poubelle ménagère

Conseils
Résultat de l'autotest

Autotest positif

Autotest non interprétable

Autotest négatif

Remise du guide de l'autotest ★

Remise du guide de l'autotest ★

Remise du guide de l'autotest ★

TAG ou RT-PCR

Si apparition des symptômes

Maintien des mesures barrières³

★ Guide de l'autotest : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_auto-test_tc.pdf
Que dois-je faire après mon Autotest ? : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/logigramme_auto-test.pdf

Liens disponibles

Arrêté du 10 avril 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, art 26-2 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042106233/2021-04-12>

DGS-URGENT N°2021_41 10/04/21 : Lancement de la dispensation des autotests Covid-19 en officine : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_n41_autotests_en_officine.pdf

Ameli : Délivrance des autotests de dépistage de la Covid-19 : modalités de rémunération 19/04/21 :

<https://www.ameli.fr/pharmacien/actualites/delivrance-des-autotests-de-depistage-de-la-covid-19-modalites-de-remuneration>

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ :

- Les autotests : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/autotests-covid-19>
- Petit guide d'utilisation de l'autotest nasal : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_auto-test.pdf
- FALC du Petit guide d'utilisation de l'autotest nasal : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/falc_autotest_nasal_v2.pdf
- Que dois-je faire après mon Autotest ? : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/logigramme_auto-test.pdf

HAS 26/04/2021 Covid-19 : la HAS lève la limite d'âge pour l'utilisation des tests antigéniques sur prélèvement nasal :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3263435/fr/covid-19-la-has-leve-la-limite-d-age-pour-l-utilisation-des-tests-antigeniques-sur-prelevement-nasal

Conseils - Remarques

- La vente d'autotests via le site internet de la pharmacie n'est pas autorisée
 - La réalisation d'autotest par le pharmacien à l'officine n'est pas autorisée → les TROD antigénique à prélèvement nasal réalisés par des professionnels de santé sont autorisés dans le cas d'opérations organisées par l'ARS ou par un établissement d'enseignement suite à une déclaration auprès du représentant de l'état du département
- 1** Modalités d'utilisation des autotests :
- ✓ Dépistage itératif en milieu scolaire/universitaire et dans la sphère privée
 - ✓ Réalisation au moins une fois par semaine
 - ✓ Modalités de prélèvement les plus adaptées à l'âge, aux capacités de l'enfant et au contexte local
 - ✓ Réalisation le jour même ou à défaut la veille de la rencontre/activités
- 2** Les différentes étapes du prélèvement nasal à la lecture du résultat :
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se laver les mains avant de sortir les tests de l'emballage ✓ Enlever l'opercule du tube contenant la solution réactive ✓ Disposer le tube à l'emplacement prédécoupé de la boîte ✓ Sortir la cassette de sa poche ✓ Insérer l'écouvillon verticalement dans la narine sur 2 à 3 cm | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Basculer la tige vers le haut et l'introduire jusqu'à rencontrer une légère résistance ✓ Réaliser un mouvement de 5 rotations avant de le retirer ✓ Essorer l'écouvillon dans la solution durant 10 secondes ✓ Visser la tétine compte gouttes sur le tube, puis verser 4 gouttes de la solution dans le puits à cassette ✓ Patienter 10 à 15 minutes en fonction des tests pour lire le résultat |
|---|---|
- 3** Rappel des mesures barrières :
- ✓ Porter un masque
 - ✓ Aérer des pièces autant que possible
 - ✓ Limiter les contacts sociaux au maximum (pas plus de 6 personnes)
 - ✓ Respecter une distance d'au moins 2 mètres des autres
 - ✓ Se laver régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique
 - ✓ Tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir
 - ✓ Se moucher dans un mouchoir à usage unique
 - ✓ Ne serrer pas les mains et éviter les embrassades
 - ✓ Utiliser les outils numériques (application TousAntiCovid, mesconseilscovid.fr)
 - ✓ Éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid-19
 - ✓ Privilégier si possible le télétravail